

planification et à la programmation sportives. La *Loi sur la condition physique et le sport amateur* est considérée principalement comme une politique fédérale en matière de sport. Certains témoins estiment qu'il ne s'agit pas d'une politique nationale parce qu'elle ne fait aucune mention des responsabilités provinciales. Au cours des années, le gouvernement fédéral s'est accaparé le sport d'élite et a laissé le secteur du sport récréatif aux provinces. Cette division des responsabilités dans l'évolution des programmes gouvernementaux a donné lieu à une absence de coordination entre les divers paliers de gouvernement. Le gouvernement fédéral continue à avoir la mainmise sur la conception et l'élaboration de la politique en matière de sport.

Certains mécanismes destinés à améliorer la communication entre les deux paliers de gouvernement ont déjà été instaurés. Les réunions provinciales-territoriales des sous-ministres responsables du sport et des loisirs et la conférence fédérale-provinciale-territoriale annuelle des ministres responsables du sport et des loisirs restent des moyens d'échange utiles. Depuis 1983, les représentants gouvernementaux se sont penchés sur les activités de Sport Canada, sur la contribution des femmes à la politique en matière de sport, sur le rôle du Conseil du marketing du sport et sur les loisirs comme moyen de promouvoir la santé. En 1988, la conférence des ministres a également confirmé le deuxième cycle de l'accueil des Jeux du Canada; ils ont convenu que chaque province aura l'occasion d'accueillir les Jeux une deuxième fois d'ici l'an 2005. Le Groupe de travail reconnaît que la collaboration entre les provinces est essentielle si l'on veut assurer un système sportif mieux intégré et recommande d'«(...) intégrer les programmes de progression de l'athlète aux niveaux national, provincial et local ou au niveau du club, et par là, avoir pour résultat des plans intégrés nationaux et provinciaux et la régularité du financement et du soutien des programmes par les gouvernements fédéral et provinciaux.»<sup>(23)</sup>

Le Sous-comité a invité les gouvernements provinciaux et territoriaux à lui communiquer leurs commentaires sur le rapport du Groupe de travail. Les ministères responsables du sport en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et au Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Ontario et au Yukon ont répondu à l'invitation. *Alberta Recreation and Parks*, le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine du Nouveau-Brunswick et le ministère des Affaires municipales et communautaires des Territoires du Nord-Ouest ont envoyé chacun un mémoire au Sous-comité. Les autres ministres provinciaux et territoriaux ont rappelé qu'il avait été convenu, à la conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres, en octobre 1989, de reporter l'examen du rapport du Groupe de travail jusqu'à la publication du rapport de la Commission Dubin et de tenir des consultations par la suite.

---

<sup>(23)</sup> Rapport du Groupe de travail, p. 32.